Image not found or type unknown

achat d'une maison en cours de divorce

Par **Timanol**, le **08/01/2019** à **18:16**

Bonjour.

Je suis en cours de divorce à l'amiable.

Les conventions de divorce sont en cours de rédaction.

Je souhaite acheter une maison.

Je sais que je ne pourrais emprunter que quand je serai divorcé car nous avons déjà un prêt immobilier en commun en cours (celui-ci va être racheté par madame).

L'agent immobilier m'a dit que ma future ex-femme doit rédiger un courrier de désengagement pour cette acquisition, que je transmettrai lors de la signature du compromis.

Ce courrier a-t-il une valeur juridique ?

Y a-t-il d'autres démarches à faire ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement

Par **youris**, le **08/01/2019** à **18:31**

bonjour,

tant que vous n'êtes pas divorcés, la communauté existe toujours, ce n'est pas un papier signé par votre épouse qui peut modifier votre régime matrimonial.

avant de vous engager, je vous conseille de lire ces liens:

https://www.notaires.fr/fr/couple-famille/divorce/acheter-un-logement-pendant-une-proc%C3%A9dure-de-divorce

salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés